

Préavis de grève Intersyndicale Wallis et Futuna La 1^{ère} - CGT/CFDT/FO

Monsieur le Directeur régional,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment les articles L. 2512-1 et suivants du Code du travail, les organisations syndicales Force Ouvrière (FO), la CFDT et la CGT de Wallis et Futuna la 1^{ère} déposent par la présente un préavis de grève d'une durée illimitée.

Ce préavis prendra effet le **mardi 16 juin 2026 à 00h00 (heure locale de Mata'utu)**. Il couvre l'ensemble des personnels de la station Wallis et Futuna la 1^{ère} (personnels permanents, non-permanents, journalistes, techniciens, PTA et cadres), quels que soient leurs statuts et fonctions.

Contexte

La station traverse actuellement une crise managériale, budgétaire et sanitaire d'une gravité exceptionnelle. Alors qu'une enquête pour faits de harcèlement est en cours, le climat social s'est considérablement détérioré en raison d'un management unilatéral, opaque et toxique exercé par la direction régionale locale.

Cette gouvernance par la terreur et le mépris a engendré une hécatombe médicale au sein du CODIR, à travers plusieurs arrêts maladie simultanés, notamment :

- La Directrice Éditoriale (un mois d'arrêt),
- La Responsable des Ressources Humaines (victime d'un malaise au lendemain du dernier CCEOS),
- Le Chef de Centre.

Cette situation instable a profondément déstabilisé les équipes rédactionnelles, particulièrement suite à la destitution du rédacteur en chef. Les conséquences sont l'arrêt maladie d'un adjoint et la démission de l'autre, privant la rédaction d'un encadrement essentiel.

Au-delà de cela, la décision de confier des responsabilités d'encadrement à une personne concernée par des signalements de harcèlement dont le traitement est en cours, suscite incompréhension et inquiétude, fragilisant un collectif déjà sous tension.

Les équipes dénoncent également l'absence de réponse aux demandes relatives au départ d'une journaliste impliquée dans des faits, signalés et jugés suffisamment graves par le directeur des ressources humaines pour être examinés en conseil de discipline. Trois courriers adressés à la direction par la rédaction sont restés sans réponse.

Revendications

Des situations qui ont conduit à une forte inquiétude des salariés concernant la prévention des risques psychosociaux, l'organisation du travail, la continuité de l'encadrement et les perspectives d'évolution des effectifs.

Face à ce contexte alarmant et à la dissonance entre les engagements du Siège à Paris et leur mise en œuvre locale, l'intersyndicale exige l'ouverture immédiate de négociations sur les points suivants :

1. Santé, Sécurité et Conditions de Travail (Prévention des Risques Psychosociaux)

- La prise de mesures urgentes pour rétablir un climat de travail serein, garantir l'application équitable et transparente des procédures de gestion des personnels et des décisions managériales, l'impartialité du management et restaurer un environnement propice au service public de l'information.
- L'arrêt immédiat du harcèlement moral, des menaces de destitution et des propos indignes proférés par le Directeur Régional à l'encontre des cadres et salariés.
- La convocation sans délai d'une séance extraordinaire du CCEOS dédiée à l'analyse des risques psychosociaux (RPS) et à la situation sanitaire de la station. La réalisation d'une expertise RPS indépendante.
- Le gel immédiat de toutes les réformes unilatérales affectant les conditions de travail des animateurs radio et TV, en attendant les conclusions de l'étude métier en cours.
- Travaux bâtiment SAF + : Communication d'un calendrier précis concernant la reprise des travaux du bâtiment SAF ainsi que des mesures envisagées pour garantir la sécurité et la continuité des activités durant cette période.

2. Emploi, Budgets et Moyens Humains

- Le respect strict des engagements pris par la Direction Générale du Pôle Outre-mer le 5 mai 2026, concernant le maintien du plafond d'emploi à 65,5 ETP (soit 70 salariés permanents).
- L'abandon définitif de la stratégie comptable de la Direction visant à réduire ce plafond à 63,8 ETP, une gestion qualifiée de « macabre » car fondée sur des absences pour longue maladie.
- La mise en place d'une information régulière et d'un véritable dialogue avec les partenaires sociaux sur les prochains départs à la retraite, avec réflexion sur le maintien ou la transformation des postes concernés.
- Le renforcement immédiat des effectifs afin de pallier la surcharge chronique de travail, notamment par l'octroi d'ETP supplémentaires à la rédaction et le recrutement urgent de monteuses TV (actuellement un seul monteur gère deux éditions).
- La concrétisation des engagements locaux et nationaux concernant l'intégration de 3 animatrices radio prévue pour début 2026, inscrite au budget annuel (annoncé lors du CCEOS du 27 mai dernier).

3. Reconnaissance des Compétences et Fonctionnement des Instances Locales

- Le respect des cadres intermédiaires locaux et l'intégration systématique des personnels assurant l'intérim de direction aux réunions du CODIR, garantissant ainsi la continuité du service public envers Wallis, Futuna et la Diaspora.
- La transparence totale et le strict respect des procédures administratives obligatoires, notamment pour les réservations de billets d'avion, sans privilège lié au statut.

Les organisations syndicales considèrent que l'absence de réponses satisfaisantes à ces demandes est susceptible d'affecter durablement les conditions de travail des personnels, la qualité du dialogue social ainsi que la continuité du service public assuré par la station.


Pendant toute la durée du préavis et de la grève, les organisations syndicales FO, CGT et CFDT se tiennent disponibles pour toute réunion de négociation, conformément à l'obligation légale de dialogue social.


Veillez agréer, Monsieur le Directeur régional, l'expression de notre totale détermination.

Copies : Sylvie Gengoul (Directrice du Pôle Outremer) et Fabien Amet (Directeur des Ressources Humaines)

Pour l'Intersyndicale de Wallis et Futuna La 1^{ère}

. CFTD : 

. CGT : Tipoti Katalina 

. Force Ouvrière (FO) :  Fait à Wallis le 08 juin 2026